

Note d'information aux importateurs et fabricants de compléments alimentaires

Il est porté à votre connaissance que, conformément à la réglementation en vigueur, **le conditionnement primaire, secondaire et la notice** des compléments alimentaires doit impérativement respecter les normes linguistiques suivantes : Les informations présentes doivent être rédigées en langue française et/ou arabe.

Ces exigences visent à garantir que les informations relatives aux compléments alimentaires soient compréhensibles par l'ensemble des citoyens tunisiens.

Tout manquement à ces instructions peut entraîner le retrait du marché : Les compléments alimentaires ne respectant pas ces exigences linguistiques pourront être retirés du marché tunisien sans préavis.

Nous comptons sur votre diligence et votre collaboration pour assurer le respect de ces directives.



13 JUIN 2024